



L'EAU

facteur de tension

au Moyen-Orient

-
-
-

LCL GUICHARD

Groupe D5

Les données géopolitiques de l'eau

L'eau, source de vie

Les principes de la réglementation internationale sur l'eau

Les tensions IRAK, SYRIE ET TURQUIE

Les eaux du bassin objet de la négociation

Hydrologie du système Tigre-Euphrate.

Les projets unilatéraux de développement hydraulique

Les conflits dans la région

Les positions de chacun des pays et les accords déjà conclus

La dimension géopolitique du différent.

Le bassin du Jourdain

Présentation des ressources disponibles.

Les rivières.

Les nappes phréatiques.

Les nappes fossiles

Les sources de tension.

La bande de Gaza

La Cisjordanie

Le Golan

Quelles perspectives?

CONCLUSION

ANNEXES :

Annexe 1 : Les ressources en eaux du Moyen-Orient

Annexe 2 : Le bassin du Jourdain

Annexe 3 : Les bassins du Tigre et de l'Euphrate.

Comme d'autres ressources naturelles, l'eau a toujours joué un rôle central dans la vie des civilisations. L'eau est vitale pour toutes les activités sociales et pour l'écologie, que ce soit pour les productions d'énergie ou de nourriture, le transport, les rejets polluants, le développement industriel et la santé humaine. Le fait que les ressources en eau s'affranchissent des frontières aussi bien pour l'écoulement en surface que pour les nappes phréatiques ne fait qu'exacerber des tensions politiques existantes et augmente le risque de guerre.

L'enjeu est d'autant plus important dans les régions arides et semi-arides comme le Moyen-Orient dont les quatre cours d'eau principaux, le Nil, l'Euphrate, le Tigre et le Jourdain ont vu fleurir de très grandes civilisations, sumérienne, akkadienne, babylonienne et assyrienne, maîtrisant parfaitement les techniques d'irrigation et de contrôle des inondations.

L'étude qui suit a pour but de montrer les problèmes liés à l'eau dans cette région, au travers de deux sources de tension. D'abord l'enjeu hydropolitique des bassins du Tigre et de l'Euphrate où la distribution inéquitable de ressources suffisantes en eau fait craindre pour chaque pays concerné des problèmes économiques et de sécurité. Ensuite la zone du Jourdain, où la problématique s'établit autour de la rareté des eaux qui devrait conduire, à terme, à un épuisement de la ressource si des mesures ne sont pas prises rapidement.

Mais avant, nous nous attacherons à présenter l'eau comme un facteur majeur de géopolitique, en montrant ses influences sur nos civilisations et dans nos relations avec nos voisins.

Les données géopolitiques de l'eau

L'eau, source de vie

Les conditions climatiques et géomorphiques agissent en permanence sur les activités humaines et la politique au Moyen-Orient. Historiquement, dans beaucoup de parties de cette région, les zones de peuplement permanentes n'étaient possibles que le long des rivières qui fournissaient l'eau nécessaire à l'irrigation. Le défi d'utiliser les ressources en eau autres que les eaux de pluie semble avoir joué un rôle important dans l'émergence des cultures et des civilisations.

En utilisant la technologie et les échanges, les pays modernes ont largement dépassé ce stade de dépendance vis à vis de leur environnement naturel. Mais ces états restent encore subordonnés à l'eau qu'il est difficile de substituer dans un certain nombre de domaines. Le manque prolongé d'eau met en péril les chances de développement d'une société, touche à son bien être, met en danger sa stabilité politique intérieure et ses relations avec ses voisins.

Pour simplement survivre, un être humain a besoin quotidiennement de deux à cinq litres d'eau potable, en fonction de la région où il se trouve. Les tribus bédouines utilisent 20 à 30 litres d'eau en incluant ceux pour la cuisine et ceux pour laver. Pour des populations sédentaires, 100 litres par personne et par jour pour l'usage domestique représentent le besoin minimum pour des conditions hygiéniques saines et un standard de vie normal. Les familles des pays industrialisés consomment en moyenne 250 à 350 litres par personne en Europe et plus de 500 en Amérique du Nord.

Mais l'eau potable représente beaucoup plus qu'une simple substance ayant son importance pour la survie biologique, l'hygiène et le bien être individuel. Elle est aussi un élément de base indispensable pour pratiquement toutes les activités économiques. Dans le monde, 92% des ressources en eau sont utilisées en dehors des ménages, principalement dans l'agriculture. Pour faire pousser les plantations nécessaires aux besoins alimentaires d'un être humain, il faut presque 300 mètres cubes d'eau annuellement. Là où l'eau ne tombe pas naturellement du ciel, elle doit être amenée dans les cultures par l'irrigation. 69% de la consommation d'eau va dans les cultures irriguées. L'industrie réclame aussi d'énormes quantités d'eau pour nettoyer, refroidir, diluer et préparer de la vapeur d'eau. Ainsi les pays

occidentaux fortement industrialisés utilisent principalement leurs ressources en eau pour des besoins industriels. Les cours d'eau sont de plus une source de courant hydroélectrique et un moyen de transport. Ils fournissent aussi de la nourriture grâce aux poissons qu'ils contiennent. Enfin les étendues d'eau sont source de détente, un facteur important de la qualité de vie et souvent un attrait économique supplémentaire grâce au tourisme.

Les spécialistes en hydrologie estiment qu'un pays qui dispose de ressources annuelles par habitant comprises entre 1000 et 2000 mètres cubes est déjà sous arrosé. 1000 mètres cubes représentent le seuil minimum pour une société modérément développée. Les pays avec moins de 500 mètres cubes par personne souffrent de pénurie. Cela ne signifie pas que ces pays souffrent de sécheresse. Mais 500 mètres cubes représentent environ 1500 litres d'eau par jour et par personne (volume couvrant les besoins biologiques, l'agriculture, l'industrie,...). Le manque d'eau entraîne la mise en œuvre de technologies onéreuses et devient une contrainte pour la production de nourriture, le développement économique et social, et la protection des systèmes naturels.

Les principes de la réglementation internationale sur l'eau

Actuellement, il n'existe pas de réglementation qui puisse régir l'utilisation des fleuves internationaux. Par ces termes, on entend un cours d'eau traversant au moins deux états et navigable sur toute sa longueur. Les principes traditionnels de la loi internationale concernant la souveraineté des états se sont montrés incapables de venir à bout des problèmes de partage des eaux transfrontalières. Au contraire en soutenant des positions opposées, ces principes ont attisé les disputes dans les bassins internationaux plutôt que de les résoudre. Les pays, en amont, affirmant leur droit absolu à la souveraineté territoriale, se croient autorisés à faire ce qu'ils veulent avec les rivières et les nappes phréatiques coulant dans leurs sols (c'est la doctrine Harmon). Pour leur part, les pays en aval peuvent affirmer leur droit à l'intégrité territoriale et insistent sur le caractère inaltérable du flux hydraulique en termes de qualité et de quantité. Ainsi rivières et nappes phréatiques sont des exemples évidents des contradictions générales entre les frontières politiques historiques garantissant la souveraineté d'un état et les frontières naturelles des régions éco-géographiques.

De nombreux principes ont été édictés au cours des décennies précédentes, conséquences d'un grand nombre de traités bilatéraux et multilatéraux concernant plusieurs bassins hydrauliques dans le monde. En 1990 plus de 280 traités internationaux s'occupant des problèmes transfrontaliers sur l'eau avaient été signés. A partir de ceux-ci, les organisations et les institutions internationales ont essayé d'en extraire des principes généraux et de nouveaux concepts pouvant régir les différends concernant les ressources en eau potable. Les travaux de l'Association Internationale des Lois (AIL), une organisation privée, et de la Commission Internationale des Lois des Nations Unies (CIL) sont parmi les exemples les plus importants et les plus reconnus. Bien que n'ayant pas autorité sur les états, " les règles d'Helsinki sur les utilisations des eaux des rivières internationales " de 1966 codifiées par l'AIL, et la loi sur l'utilisation des cours d'eau à des fins autres que la navigation, éditée par la CIL en 1991, sont généralement acceptées comme des pratiques internationales reconnues.

La règle principale qui fait référence dans tous les accords, s'appuie sur le principe de l'utilisation équitable, et celui du partage raisonnable et juste de l'eau d'un bassin de drainage international. Cette doctrine établit le concept de l'unicité du bassin de drainage et impose que les intérêts de tous les pays concernés soient pris en compte lors de la répartition et de l'utilisation des eaux. Toutefois équitable ne signifie pas égal. C'est plutôt un principe plus souple basé sur la prise en compte d'un certain nombre d'éléments incluant:

- les facteurs naturels comme le climat, l'origine hydrologique des eaux, et la présence de chaque état dans la région du bassin de drainage;
- les besoins économiques et sociaux des états concernés;
- les effets de l'utilisation du cours d'eau d'un des protagonistes par rapport aux autres;
- la dépendance relative de chaque état par rapport à la ressource partagée et la présence de moyens alternatifs;
- les utilisations actuelles et futures, en incluant en particulier le "droit d'usage prioritaire";
- les critères d'efficacité comme éviter le gaspillage inutile des eaux du bassin.

D'autres règles considérées comme fondamentales, quoique retenant en partie le principe d'utilisation équitable, sont l'obligation de ne pas causer de préjudices appréciables aux autres états, l'obligation de notifier, d'informer et de partager les données, et le devoir de coopérer dans les règlements internationaux sur les cours d'eau et dans les résolutions amicales des disputes. Ces doctrines ont évolué, principalement en ce qui concerne les règlements sur les eaux de surface, mais sont aussi aujourd'hui communément acceptées pour traiter les eaux souterraines transfrontalières.

Cette théorie du partage ne fournit pas un remède efficace à toutes les dissensions. Les facteurs déjà mentionnés qui définissent le terme équitable restent source de tension et les accords ont des difficultés à établir leurs poids relatifs ou leurs priorités respectives. De plus, il n'existe pas d'autorité supranationale qui pourrait obliger des membres réticents de la communauté internationale à observer de telles règles. Enfin, les complexités hydrologiques et le contexte sociopolitique de chaque bassin prévalent sur l'application de règles communément admises.

En final, "l'utilisation équitable" reste un principe flou qui ne trouve son importance que dans certains cas d'attribution inéquitable et comme référence pour une négociation sur la redistribution.

Les tensions IRAK, SYRIE ET TURQUIE

Confrontés à des populations bourgeonnantes, la Turquie, la Syrie et l'Irak pensent trouver une solution à leurs problèmes dans l'autosuffisance alimentaire, et parfois, dans la sécurité alimentaire. Nous assistons à une surexploitation des ressources hydrauliques (82% des ressources sont consacrées à l'irrigation) et de l'énergie nécessaire au pompage. Certains de ces états, pourtant, n'arrivent pas à améliorer la balance agricole. Aussi, pour faire face à une consommation grandissante, ces pays en voie de développement recourent-ils souvent à l'entreprise de travaux hydrauliques gigantesques en compétition avec les autres utilisateurs de ces ressources communes.

Mais le problème principal réside dans la construction par la Turquie depuis 1980, d'un important complexe hydraulique appelé GAP (Géneydogu Anadolu Projesi). Cette composante met en relief la dimension explosive des bassins. Outre les pressions démographiques et économiques, les pays riverains en aval, la Syrie et l'Irak, risquent, une fois le GAP terminé, une diminution à hauteur de 40% et de 90% de leur débit en provenance de l'Euphrate.

La satisfaction des besoins d'une partie au détriment des autres entraîne donc des risques de contrôle unilatéral. La normalisation dépend de la négociation de traités entre ces mêmes états. Les experts techniques se rencontrent pour un échange d'informations depuis 1960 au niveau bilatéral, et de 1983 à 1992 au niveau tripartite. Diverses interactions au niveau ministériel ont essaimé les relations inter-étatiques de ces dernières années sans aboutir à une coordination régionale globale.

Les eaux du bassin objet de la négociation

Hydrologie du système Tigre-Euphrate.

Ces deux grands fleuves naissent en Turquie, traversent ou contournent la Syrie avant d'entrer en Irak, et s'unissent dans le Chatt-el-Arab pour finalement se vider dans le Golfe persique. L'Euphrate représente un débit moyen de 30 à 32 milliards de mètres cubes (mmc) par an à Hit (Irak) et le Tigre compte environ 70 mmc à Bagdad avec l'apport de ces affluents.

Un seuil minimum indicatif de 1000 m³ par habitant et par an, permet d'établir une distinction entre les pays excédentaires (Turquie, Irak) et les pays qui souffrent de pénurie (Syrie). L'Euphrate est une rivière internationale, partagée entre la Turquie, la Syrie et l'Irak. Quant au Tigre, ses états riverains sont la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie sur une quarantaine de kilomètres.

L'urbanisation et l'agriculture exercent une pression sur les réserves d'eau. Une controverse subsiste quant à l'importance exagérée de la politique d'irrigation et de l'agriculture dans l'économie des pays en voie de développement. Les chiffres mettent en rapport la contribution en eau des états riverains, les ressources disponibles et les populations respectives. Le désaccord s'étend aussi sur leur capacité et leur contribution. La Turquie justifie son exploitation unilatérale par une contribution de 98% des eaux de l'Euphrate. La Syrie rétorque que 12% et non 2%, des eaux proviennent de son territoire, qui couvre 17% de la géographie du bassin.

Ces fleuves couvrent aujourd'hui les besoins d'une population qui évolue à un taux de croissance entre 1,5 et 3% et qui devrait doubler d'ici à 2020, augmentant en conséquence les besoins en eaux.

Les projets unilatéraux de développement hydraulique

Depuis les années soixante, la Syrie et la Turquie se sont attelées à de grands projets de développement agricole. L'Irak possède une histoire millénaire dans l'exploitation hydraulique, dont un barrage construit au VII^{ème} siècle avant J.C..

A la base des controverses, se trouve l'immense travail entrepris par la Turquie pour devenir le grenier à blé du Moyen-Orient. Le GAP (complexe hydraulique important) a été amplement commenté en terme de compensation de sa pauvreté en ressources pétrolières. Les 22 barrages et 17 centrales électriques auront pour objectif d'irriguer 1,7 millions d'hectares répartis sur la plaine du Harran, à partir des eaux de l'Euphrate et du Tigre, et de produire 27 milliards de kW, soit la moitié de l'électricité actuellement produite par le pays. Les coûts s'élèvent à plus de 32 milliards de dollars, et les difficultés d'investissement s'accumulent, puisque la communauté internationale refuse de financer un projet qui n'a pas reçu l'aval des autres riverains. La Turquie n'a pas consulté ses voisins pour un projet qu'elle considère domestique. Pour justifier cette situation, elle avance les raisons techniques suivantes:

- *Les sources hydrologiques des fleuves concernés se situent principalement en territoire turc, et la vallée de l'Euphrate offre des avantages topographiques favorables à la construction de barrages et à la production d'énergie électrique.*
- *Les capacités de stockage de l'eau en amont sont plus élaborées en Turquie. Elle en a d'ailleurs fait bénéficier les états en aval lors des périodes de sécheresse comme en 1958-62 et 1970-75. Cette régulation des flots ne peut donc que servir les besoins de la région.*
- *La volonté de la Turquie d'exploiter l'eau à sa convenance, comme d'autres le font avec leur pétrole.*

Pourtant les conséquences de ce projet national ne se confinent pas aux seules frontières de la Turquie. Les riverains en aval ne pourront réaliser leurs projets d'irrigation respectifs. En Syrie, durant les années de sécheresse, ni les besoins en irrigation ne seront satisfaits, ni le débit ne sera suffisant pour la production d'énergie hydroélectrique. Quant à l'Irak, la réalisation complète des divers projets en amont ne lui laissera que 25% de son débit annuel de l'Euphrate. Etant donné les surfaces irriguées de ces deux pays, la Syrie se trouvera en crise d'ici une vingtaine d'années, et l'Irak dans une dizaine d'années.

La Syrie subit déjà une coupure de 40% de son débit. Cette diminution sera portée à 50% à la fin du GAP. C'est ce pays qui dépend le plus des ressources de l'Euphrate qui représentent 80 à 85% de son volume d'eau total (surplus le plus faible, taux de croissance de population le plus élevé). Quant aux barrages de production hydroélectrique de Syrie, ils ne fonctionnent qu'à 40% de leurs capacités suite à la réduction des flots et à 10% en temps de sécheresse comme en 1989.

Pour l'Irak, le bassin Tigre-Euphrate représente 98% de ses ressources disponibles. Il compte désormais sur le débit volumineux du Tigre, alimenté par les affluents provenant d'Iran. Ce fleuve représente encore une inconnue puisque 3 barrages y sont prévus dans le cadre du GAP. Ayant privilégié l'aménagement de l'Euphrate, l'Irak devra donc établir de manière impérative la déviation du canal du Tharthar, depuis les eaux du Tigre vers le cours de l'Euphrate, afin d'en compenser la diminution. Les destructions de la guerre du Golfe ainsi que les multiples difficultés techniques ont rendu la réalisation du projet difficile.

L'enjeu est non seulement quantitatif mais aussi qualitatif. D'après les estimations, 35% des retours de l'irrigation agricole sur les terres anatoliennes seront pollués par l'emploi massif d'insecticides et d'herbicides. Cette pollution empêchera un drainage adéquat des sols menacés de salinisation. De plus ce sont surtout les pays en aval qui subiront cette arrivée d'eau graduellement inutilisable.

Les conflits dans la région

Les positions de chacun des pays et les accords déjà conclus

La Turquie prône le caractère équitable de sa politique de développement et d'irrigation des régions en voie de développement d'Anatolie du sud-est. Elle invoque un droit de souveraineté sur les eaux relevant de son territoire. Cette référence limite ses obligations en tant que riverain soumis aux principes internationaux de coopération, en réfutant le caractère international de ces deux fleuves qu'elle qualifie de transfrontaliers puisqu'ils ne sont pas navigables sur toutes leurs longueurs. La Turquie refuse donc le partage en admettant seulement l'utilisation équitable, raisonnable et optimale.

La Syrie et l'Irak s'élèvent contre ce qu'ils considèrent être une interprétation subjective de la Turquie. La dimension internationale des deux fleuves leur semble prouvée par le droit fluvial international classique, puisque ceux-ci séparent ou traversent deux ou plusieurs pays, et puisque leurs rives s'étendent sous la souveraineté de deux états différents. L'Irak dénonce le tort qu'on lui inflige. La Syrie nie le caractère équitable de l'exploitation turque qui porte préjudice à ses possibilités d'exploitation propre.

Néanmoins un certain nombre d'accords ont vu le jour pour essayer de désamorcer des conflits latents. D'abord un accord syro-turc est signé en 1987. La Turquie s'engage à garantir un débit de 500 m³ par seconde à la frontière syrienne. Ce protocole prône la collaboration économique à effets multiples dans les domaines du gaz, du pétrole et du commerce. Cette garantie n'est pas toujours respectée et ne fait l'objet d'aucun accord tripartite qui établit des quotas obligatoires puisque l'Irak reste à part. Néanmoins, un accord conclu en 1992 entre la Syrie et l'Irak a par la suite établi un partage, respectivement en 58% et 42%. De plus, la signature du protocole de 1987 lie l'établissement de cette garantie à la cessation du soutien aux Kurdes de Turquie. Le quota de 500 m³/sec sera réaffirmé lors d'une visite ministérielle turque en Syrie en 1992. De même, lors de la visite du premier ministre turc en Syrie en janvier 1993, celui-ci avait promis la signature d'un accord définitif avant la fin de 1993, sans résultat. Depuis, cette tendance à la collaboration a évolué en une escalade de menaces et de plaintes auprès de l'opinion internationale.

La dimension géopolitique du différent.

Il faut d'abord parler des relations complexes de la Turquie avec ses voisins arabes. Membre de l'Otan depuis 1951, balcon septentrional du Moyen-Orient, sa position en fait un atout de la stratégie occidentale au Moyen-Orient. Et ce jusqu'au revirement des années 70, où la Turquie s'aperçoit de son isolement au sein des pays afro-asiatiques et occidentaux, notamment sur la question chypriote. La politique de rapprochement avec les pays arabes a coïncidé avec les débuts d'une interaction autour des questions hydrauliques. On peut parler de nouveau revirement, issu du résultat des récentes élections en 1996. Les premières mesures de politique extérieure du premier ministre Erbakan ont orienté la Turquie vers un rapprochement avec ses voisins. Mais ces mesures de bonne volonté envers ses voisins arabes n'empêcheront pas les pressions militaires au sein du gouvernement turc, ni le renouvellement des conditions de l'accord militaire avec Israël.

A ces relations tendues s'ajoutent des différents frontaliers et surtout la question kurde. La régionalisation du problème kurde trouve une solution aux yeux du gouvernement turc dans le développement socio-économique de la région centrale d'Anatolie du sud-est. Le GAP est prévu pour irriguer cette région, habitée à 90% par des Kurdes, afin de couper le PKK de son soutien populaire. Paradoxalement cette politique attise les mécontentements locaux, après le transfert des populations kurdes, suite aux travaux d'infrastructure hydraulique. La Syrie est accusée d'utiliser la carte du soutien aux mouvements divers tel l'ASALA (armée secrète pour la libération de l'Arménie), les chypriotes grecs mais surtout le PKK (parti des travailleurs du Kurdistan). Ce dernier représente son atout majeur dans le processus de marchandage. De même, depuis 1984, un accord autorise la Turquie à entrer dans le nord de l'Irak pour y poursuivre les membres du PKK. Bagdad abrite contre sa volonté et sur son territoire, des mouvements kurdes opposants au régime turc en place. Le seul point d'accord des pays de cette région sur le problème kurde est le refus de la création d'un état kurde autonome.

En dehors d'un accord global sur la répartition des eaux de l'Euphrate, il y a peu d'alternatives. Les eaux de la région sont l'objet aussi de litige. Les autres ressources de la Syrie (le Jourdain et le Yarmouk) se trouvent diminuées par le rapprochement d'une part entre Israël et Jordanie d'autre part entre la Turquie et Israël qui ont décidé de mener une collaboration militaire, économique et hydraulique. L'Irak, considérablement affaibli et isolée par l'embargo économique des Nations Unies, ne peut procéder aux réparations des infrastructures détruites lors de la guerre du Golfe. De plus, ni la Syrie, ni l'Irak ne semblent en mesure de faire pression militairement sur la Turquie.

La Turquie continuera le GAP tant qu'elle pourra assurer une situation économique équilibrée. Or les demandes en énergie et en pétrole pèsent sur son économie en difficulté. L'impératif de sécurité qu'avance la Turquie pour justifier son projet apparaît comme dérisoire et coûteux en ressources; L'agriculture (secteur peu productif du PNB) bénéficie de ces ressources à plus de 80%. Le fait qu'Ankara puisse contrôler en permanence le débit de l'Euphrate reste une source de conflit avec la Syrie malgré un premier accord qui prévoit l'arrivée de 500 m³ à la frontière turco-syrienne. Ce volume, pas toujours respecté, est maintenant devenu insuffisant du fait de la croissance de la population. Dans une zone aussi troublée, la question de l'eau est un enjeu politico-économique qui s'inscrit dans les luttes d'influence entre les pays. Ainsi, la Syrie joue un rôle pivot par sa position de riverain inférieur de l'Euphrate mais aussi comme riverain supérieur du Jourdain qui commande l'approvisionnement en eau de la Jordanie et d'Israël. Il est possible de situer le récent rapprochement entre la Syrie et l'Irak dans la perspective de l'entente stratégique entre la Turquie et Israël. Cette nouvelle alliance fait aussi écho aux points de contentieux séparant la Jordanie et la Syrie. La position jordannienne de refus de dénonciation de la Turquie, lors d'une récente conférence arabe au Caire, en représente un prolongement.

Le bassin du Jourdain

Depuis le milieu des années quatre-vingts, l'imminence d'une guerre de l'eau dans la région est souvent avancée. De telles affirmations, quoiqu'attirant l'attention sur un problème important, sont exagérées et trompeuses. Il est vrai que cette zone reste une des plus tendues du monde, et le

danger d'une guerre n'est pas écarté. Les questions hydrologiques représentent une dimension supplémentaire du conflit israélo-arabe qui prend de plus en plus d'importance. Les ressources en eaux au Moyen-Orient sont rares par nature, et la plupart sont transfrontalières. La compétition pour l'utilisation de ressources partagées est logique. De plus, les zones de captation des eaux coïncident en général avec les régions contestées. Plus de la moitié des eaux consommées par les Israéliens provient des territoires arabes occupés. L'eau devient de plus en plus rare, d'année en année, à cause de l'augmentation des populations, de la surexploitation et de la pollution des ressources existantes. Une solution à la crise hydrologique n'est pas suffisante pour une paix finale dans la région, mais elle reste une condition indispensable.

Présentation des ressources disponibles.

La zone concernée comprend le Liban, la Syrie, la Jordanie et Israël. Elle met en jeu les ressources en eaux suivantes: les rivières du Jourdain, le Yarmouk, la Litani, les nappes phréatiques de la rive ouest du Jourdain et une ressource fossile en eaux en Jordanie.

Les rivières.

Le Jourdain et son affluent principal le Yarmouk constituent la ressource principale en eaux de la Jordanie et d'Israël, et un approvisionnement non négligeable pour la Syrie. Le débit annuel du Jourdain et ses affluents est de 1,2 milliards de mètres cubes. Le Jourdain supérieur est rempli par le Yarmouk et trois autres rivières. La rivière Hasbani prend sa source au Liban, et reçoit des eaux venant des hauteurs du Golan (aux mains des Syriens jusqu'en 1967). La rivière Dan coule entièrement en Israël. Les sources de la rivière Banias se situent dans les hauteurs du Golan, approximativement à 1 km à l'ouest de la frontière originelle d'Israël. Ces rivières convergent à 6 km au sud de la frontière israélo-jordanienne avec le Jourdain qui se jette ensuite dans le lac de Tibériade. 10 km plus au sud, il est rejoint par le Yarmouk qui a un débit de 500 millions de m³ par an. Le bassin du Yarmouk se situe principalement en Syrie et un peu en Jordanie. Dans sa partie inférieure, il forme la frontière entre la Syrie et la Jordanie, et maintenant entre Israël et la Jordanie. À partir du confluent, le Jourdain coule sur 100 km et se jette dans la Mer Morte.

Le Litani, rivière libanaise, coule en partie dans la zone occupée par Israël au sud Liban et se jette dans la Méditerranée. D'après les experts, il semblerait que des causes géologiques permettent à une partie des eaux de cette rivière de rejoindre les sources résurgentes du Hasbani et du Dan. Le cours supérieur du Jourdain serait ainsi alimenté par les eaux perdues du Litani.

Les nappes phréatiques.

La nappe phréatique appelée par les spécialistes " aquifère montagneux ", dont l'aire de recharge se situe en majeure partie dans les sous-sols des territoires occupés, s'écoule suivant une pente naturelle au-delà de la " ligne verte ", vers le nord-ouest et l'est du territoire israélien. Depuis des années, ces eaux souterraines sont utilisées en grande quantité. Cette nappe comporte trois zones:

- *La partie occidentale coule vers la Méditerranée et assure une production de 350 millions de m³. Depuis les années 30, elle irrigue les orangeries entre Tel Aviv et Petach Tikva, et son exploitation se fait aujourd'hui par des centaines de puits à l'intérieur des frontières israéliennes.*
- *La partie orientale assure un débit annuel de 330 millions de m³, dont 120 millions sont saumâtres, et s'écoule vers le Jourdain. Traditionnellement utilisée par les agriculteurs*

palestiniens, il semble qu'actuellement les autorités israéliennes puisent dans les couches d'eau douce (en amont) en creusant des puits profonds pour les implantations israéliennes.

- *La partie nord-orientale s'écoule vers les monts de Gilboa et la vallée de Jezréel. Elle a un débit estimé de 130 millions de m³.*

Au total, l'aquifère montagneux fournit environ 630 millions de m³.

Il reste près de la côte ouest d'Israël une nappe phréatique estimée à 280 millions de m³, et qui représente à peu près 15% des ressources israéliennes. La Jordanie, quant à elle, peut compter sur une nappe qui lui apporte 270 millions de m³ mais dont le niveau diminue régulièrement malgré des hivers rigoureux qui ont apporté beaucoup de précipitations.

Les nappes fossiles

La Jordanie dispose en plus de nappes fossiles, non renouvelables, semblables aux nappes de pétrole, qui constituent l'approvisionnement le plus sûr et paradoxalement le plus extensible, étant donné l'ampleur des ressources contenues dans les sous-sols au sud du pays. Leur contribution était estimée en 1990 à 25% de la consommation de Jordanie.

Les sources de tension.

La bande de Gaza

La situation dans cette zone est particulièrement dramatique. L'arrivée massive de réfugiés après les guerres de 1948 et 1967 et un taux de natalité très élevé, donnent une population estimée à 800 000 personnes sur cette petite entité de 365 km². Les ressources en eau dépendent de quelques précipitations, d'une partie de la zone phréatique côtière israélienne et d'une partie des retours des eaux utilisées pour l'irrigation.

Depuis plusieurs décennies, la population de cette zone surexploite l'eau. Après 1967, les Israéliens imposèrent des mesures strictes de contrôle. Dans le même temps, l'installation de colonies israéliennes a augmenté la demande en eau. De ce fait, le niveau de la nappe phréatique diminue de 15 à 20 cm par an, laissant l'eau de mer pénétrer dans l'eau douce. Le degré de salinité augmente ainsi régulièrement d'année en année. De plus, l'utilisation grandissante de nitrate et de produits chimiques dans les engrais, la pollution microbiologique et la pollution par des métaux lourds et des hydrocarbures provenant des débris, menacent gravement la qualité de l'eau. Les services de ramassage des ordures et les réseaux d'adduction d'eau et d'égouts sont quasiment inexistantes. Depuis la mise en place de l'autorité palestinienne, la situation n'a fait que se dégrader. Il n'y a plus d'organisme de contrôle efficace, et l'utilisation des ressources pour l'agriculture ou pour l'industrie s'est développée de façon anarchique.

Au-delà du goût exécrable (pour un européen), l'eau de Gaza a des effets négatifs sur la santé. Les cas de dysenterie, de problèmes cardio-vasculaires et renaux ainsi que de malformations congénitales ont fortement augmenté. Le nombre de maladies infectieuses y est deux fois plus élevé que dans le reste des territoires occupés. Pire, en novembre 1994, des cas de choléra ont été rapportés. Ils ont été clairement reliés à la contamination de l'eau et de la nourriture. En général, les eaux usées non retraitées, véhiculant ces maladies, sont souvent utilisées pour arroser les jardins.

La Cisjordanie

L'eau située en dehors des frontières initiales d'Israël mais utilisée par les Israéliens, et notamment celle de Cisjordanie, permet de compenser le déficit hydraulique de l'état hébreux. On estime que 90% de l'eau extraite de Cisjordanie servent à la consommation d'Israël alors que les

Palestiniens ne bénéficient que de 10% de ce volume. Israël a donc un intérêt évident sur le plan de sa sécurité à contrôler ces territoires.

Sur le plan de la répartition hydraulique, l'administration israélienne pratique depuis 1967 une politique discriminatoire entre les colons juifs et les fermiers palestiniens. Par le biais de l'Organisation Sioniste Mondiale, le gouvernement israélien subventionne très fortement l'eau utilisée par les implantations juives, contribuant ainsi à favoriser une surconsommation d'eau dans les colonies. Ainsi un Israélien consomme 375 m³ par an, un Palestinien 135 m³ par an et un colon 1000 m³ par an.

Les autorités israéliennes ont aussi érigé un corset juridique et réglementaire qui freine considérablement le développement de l'agriculture palestinienne. Avant l'occupation, l'eau était considérée comme un bien privé. Avec la législation israélienne, l'eau est maintenant considérée comme propriété de l'état. Personne ne peut creuser de puits sans une autorisation, et des compteurs ont été posés pour surveiller les débits. Les permis de forage sont exceptionnels. La profondeur de puits pour un Palestinien ne dépasse que rarement 100 m, alors qu'un colon peut en creuser un jusqu'à 300 m.

Enfin, les autorités militaires ne permettent pas aux agriculteurs palestiniens d'irriguer leurs cultures après 16 heures, alors que cette période est la plus propice. En Cisjordanie, les 90 000 colons utilisent presque autant d'eau que le million de Palestiniens.

Le Golan

L'occupation du plateau du Golan permet à l'état hébreux de contrôler les sources des affluents du Jourdain, le Hasbani et le Banias. De plus, à partir du sud du Golan, on domine complètement le lac de Tibériade qui fournit le quart de l'eau consommée par Israël. Enfin, le Golan contrôle la moitié des rives du Yarmouk. Ainsi, cette position géographique représente ou commande 35% de l'approvisionnement hydraulique d'Israël.

Les dirigeants israéliens ont déjà déclaré qu'ils ne quitteraient pas le plateau sans avoir conclu, outre des arrangements militaires, des accords concernant les sources d'eau du plateau du Golan et plus particulièrement un engagement des Syriens de ne pas détourner ces ressources. Les négociations butent donc toujours sur ce même obstacle : la restitution des territoires qui commandent l'usage de l'eau.

Roger Cans écrivait dans le Monde du 18 février 1995 : " Les Israéliens ne rendront jamais le Golan à la Syrie sans garanties. Même une paix formellement signée, à leurs yeux, présente un risque. Aucune réglementation internationale n'oblige un état à céder son eau, ni à la gérer en fonction de ses voisins ". On voit mal Hafez El-Assad qui, comme les autres dirigeants de la région, a besoin de ces ressources hydrauliques pour sa population, se priver de l'eau dont il estime être le propriétaire.

Quelles perspectives?

La situation ne devrait pas évoluer favorablement dans les prochaines années pour trois raisons.

La pression démographique dans cette région va augmenter considérablement. D'abord parce que les pays arabes de la zone ont des taux de croissance de leur population de l'ordre de 3%, ce qui veut dire qu'en moins de 25 ans leur population va doubler. En Israël, l'arrivée de nouveaux émigrants provenant de l'Europe de l'est et de l'ex-Union Soviétique donne un taux d'augmentation de 2,6%. Quant aux Palestiniens, on estime à 1,7 millions le nombre de réfugiés susceptibles de vouloir rentrer en Palestine si des accords étaient signés. Tous les responsables utilisent ces chiffres pour renforcer leurs exigences sur le contrôle de leurs ressources. Au-delà des pressions politiques, cette explosion démographique augmente la pénurie déjà existante.

La politique d'Israël ne se veut pas résolument constructive. Le gouvernement de M Netanayhu ne respecte pas les accords de la conférence de paix de Madrid sur les implantations juives en Cisjordanie et refuse de négocier avec les Palestiniens sur la question de l'eau. Il s'oppose à toute redistribution des ressources hydrauliques de la région. La volonté d'Israël est de soutenir des projets susceptibles d'accroître la quantité globale d'eau disponible. Ces projets sont souvent irréalistes et trop onéreux. De surcroît, Israël veut faire participer financièrement tous les pays de la région au financement de ces projets, alors que la plupart ont d'énormes difficultés économiques et que l'état hébreux n'envisage pas de restituer à ces états leur liberté de disposer des ressources en eaux qui leur appartiennent.

Enfin, la situation géopolitique de la région ne favorise pas les avancées. La signature en 1996 d'un accord militaire entre la Turquie et Israël a déclenché une vague de protestations dans le monde arabe. Ces deux pays ont depuis longtemps des intérêts convergents. Ankara, qui a reconnu Israël dès 1949, a développé des relations multiformes avec l'état juif. Israël et la Turquie sont des alliés privilégiés des Etats-Unis dans la région, leur développement économique est largement supérieur à celui de leurs voisins, et leur système parlementaire les rapproche des pays européens avec lesquels ils veulent traiter d'égal à égal. La Syrie est donc en situation difficile. Pour Damas, les pressions subies en 1996 s'inscrivent dans les tentatives américano-israéliennes de faire capituler la Syrie devant les exigences israéliennes: D'abord avec l'escalade au sud du Liban qui a opposé les forces juives aux milices du Hezbollah soutenues par la Syrie; Ensuite le 24 avril 1996, avec la fermeture par Ankara, des vannes des barrages de l'Euphrate, qui a entraîné un rationnement de l'eau à Damas à la veille de la " fête du sacrifice ".

La " paix contre l'eau " qui a permis de résoudre le conflit avec la Jordanie n'est pas applicable entre Israël et les autres entités arabes de la région car de nombreuses sources d'approvisionnement en eau utilisées par Israël appartiennent à ses détracteurs. Les Israéliens ne devront pas seulement privilégier les aspects techniques à travers le développement de ressources marginales et l'augmentation de la quantité totale d'eau disponible, mais aussi prendre part à des solutions politico-juridiques, avec la reconnaissance des droits historiques ou tout au moins le principe de partage de l'eau.

Shimon Pers écrivait récemment : " La pénurie d'eau nécessite donc un changement fondamental d'attitude des pays de la région. Si on ne trouve pas de solutions, nos enfants ne pourront y vivre. ".

CONCLUSION

L'eau peut-elle servir la paix ? Ou est-elle une arme stratégique au Moyen-Orient, dont les états usent dans l'espoir d'obtenir des concessions de leurs voisins et s'imposer sur la scène régionale ?

Deux pays, la Turquie et Israël ont l'avantage politique et géostratégique sur les ressources hydrauliques, en raison de leur poids économique, militaire et démographique. La Turquie a entamé un vaste programme de barrages hydrauliques sur le Tigre et l'Euphrate en vue de pouvoir irriguer une grande partie de son territoire. De ce fait, elle réduit considérablement le débit de ces deux fleuves au détriment des deux pays en aval, la Syrie et l'Irak. L'eau est devenue pour Ankara un formidable levier qui lui permet de faire pression sur ses voisins comme dans le cas de la lutte contre les séparatistes kurdes du PKK.

Israël, pour sa part, a conquis une partie de ses ressources hydrauliques sur ses voisins au cours des différents conflits qui les ont opposés. De sa volonté, dépendent les conditions de vie des Palestiniens et l'évolution du processus de paix en particulier pour résoudre la question du Golan avec les Syriens.

A l'exception d'Israël, les pays du Moyen-Orient ont entamé de vastes programmes d'irrigation dans l'espoir d'assurer leurs sécurités alimentaires. Ces programmes, aux coûts très élevés, sont en contradiction avec les capacités de leurs sols, les infrastructures employées et les ressources en eau disponibles. Les conséquences sont nombreuses et dramatiques: pollution, salinité des sols, coupures d'eau, déperdition, évaporation,... Et d'une autonomie alimentaire, ces états connaissent aujourd'hui la dépendance hydraulique.

A cela, il faut ajouter une pression démographique élevée qui devrait faire doubler la population de cette région d'ici à 2025.

Certes, la pénurie ne se partage pas, mais on peut répartir les coûts importants que représentent les usines de dessalement ou les pipes lines qui pourraient transporter l'eau des régions excédentaires vers les pays souffrant de pénurie. Mais avant, il faut que le Moyen-Orient oublie la logique de guerre et qu'une paix globale et juste, à l'image de la paix israélo-jordanienne, soit réellement installée. Les grandes puissances doivent faire pression dans la région pour abattre les barrières psychologiques qui régissent ces relations depuis trop longtemps. L'eau deviendra alors le ciment de la paix. Tous les pays de cette région ont besoin des deux.